

Education civique CAP

(lien avec le programme d'économie / droit)

Les différentes élections en France
--

Élections municipales:

Elles se déroulent dans les communes.

- Tous les six ans
- **Suffrage universel direct** pour désigner les membres du conseil municipal qui, à leur tour, éliront le maire (et ses adjoints) :

- Communes de moins de 1 000 habitants : Scrutin majoritaire plurinominal à deux tours.

- Communes de 1 000 habitants et plus : Scrutin proportionnel de liste à deux tours (sans aucune modification possible de la liste).

- Paris, Lyon et Marseille : Scrutin proportionnel de liste à deux tours dans le cadre de secteurs électoraux.

Les électeurs élisent en même temps un conseil municipal et des conseils d'arrondissement (selon les mêmes règles que pour les communes de 1 000 habitants et plus).

Élections communautaires:

Elles se déroulent dans le cadre de la commune, en même temps que l'élection des conseillers municipaux dans les communes de plus de 1 000 habitants.

- Tous les six ans
- Election des conseillers communautaires qui représentent la commune au sein de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre, ces derniers élisant en leur sein un président pour six ans.

- Communes de moins de 1 000 habitants : désignation des premiers conseillers municipaux dans l'ordre du tableau municipal, c'est-à-dire le maire puis les adjoints puis les conseillers municipaux ayant obtenu le plus de voix lors des élections municipales.

- Communes de 1 000 habitants et plus : élection dans le cadre des élections municipales au scrutin proportionnel de liste à deux tours (sans aucune modification possible de la liste). Les candidats figurent sur le même bulletin de vote que les candidats à l'élection municipale.

Élections départementales:

Elles se déroulent dans le cadre du canton.

- **Tous les six ans**
- Pour désigner les membres du conseil départemental, qui élisent à leur tour, pour six ans, un président du conseil départemental.
- Le conseil départemental est renouvelé intégralement tous les six ans.
- **Suffrage universel direct**, scrutin binominal majoritaire à deux tours, à raison de deux conseillers par canton élus au sein d'un binôme de candidats comprenant un homme et une femme.

Élections régionales:

Elles se font dans le cadre de la région avec des sections départementales.

- **Tous les six ans**
- Pour élire les conseillers régionaux qui élisent à leur tour un président pour six ans
- **Suffrage universel direct**, au scrutin de liste à deux tours.

Élections législatives:

- **Tous les cinq ans** (mais l'Assemblée nationale peut être dissoute par le Président de la République ce qui provoque des élections anticipées)
- Pour élire les 577 députés à raison d'un député par circonscription législative.
- **Suffrage universel direct**, au scrutin majoritaire uninominal à deux tours.

Élections sénatoriales:

- **Tous les six ans**
- Pour élire les 348 sénateurs dans les départements, les territoires d'outre-mer et parmi les Français établis hors de France.
- Le Sénat est renouvelé par moitié tous les trois ans.
- **Suffrage universel indirect**, scrutin majoritaire à deux tours ou scrutin de liste à la représentation proportionnelle selon le nombre de sénateurs à élire dans le département. Les électeurs sont, dans chaque département, les députés, les conseillers régionaux, les conseillers départementaux et des délégués des conseils municipaux.

Élection présidentielle:

- **Tous les cinq ans**
- Pour élire le Président de la République
- **Suffrage universel direct**, scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Élections européennes:

- **Tous les cinq ans**
- Pour désigner les représentants français au Parlement européen de Strasbourg. L'élection a lieu dans le cadre de huit circonscriptions regroupant plusieurs régions.
- **Suffrage universel direct**, scrutin de liste à un seul tour à la représentation proportionnelle.

Référendum:

- **Procédure exceptionnelle** par laquelle les citoyens sont appelés à se prononcer directement sur un projet de loi ou sur un projet de révision de la Constitution. Vote par oui ou par non à la majorité des suffrages exprimés.

Source : ministère de l'Intérieur (janvier 2016)